



## Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 avril 2024, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur la tarification des stationnements à usage public (2022, chapitre 161) afin d'ajuster la tarification du stationnement public de la Place du Technoparc (2024, chapitre 23);
- Règlement autorisant l'octroi d'une aide financière et la conclusion d'une convention à cette fin pour la protection et la mise en valeur du site du Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap dans le cadre de la phase 1 de son projet de réaménagement et redéveloppement (2024, chapitre 32);
- Règlement modifiant le Règlement établissant un programme de revitalisation de certains secteurs (2016, chapitre 46) afin d'ajouter un nouveau secteur de développement commercial (2024, chapitre 35);
- Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2024, chapitre 36).

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 5 avril 2024.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière